

A l'attention de M. François Fillon
Premier Ministre de la République Française

Paris, le 14 Novembre 2007

Monsieur le Premier Ministre,

Chaque année à travers le monde des régimes autoritaires continuent d'emprisonner des artistes et des journalistes dont le seul crime est d'avoir provoqué, contesté, critiqué l'ordre établi. Détenus parce que leur travail dérange, parce qu'ils dénoncent des injustices, ces artistes ne doivent pas être oubliés.

Association internationale basée à Paris et destinée à promouvoir la curiosité, l'ouverture d'esprit, la solidarité ainsi que l'émancipation à travers la création artistique, LeS dOiGtS bLeUs vous lance aujourd'hui un appel solennel.

La France entretient des relations avec un grand nombre de pays dans lesquels il n'est malheureusement pas inhabituel qu'un(e) artiste ou qu'un(e) journaliste soit inquiété(e) pour ses opinions et craigne pour sa sécurité en raison de son travail. La France a été au cours de l'histoire la terre d'accueil de nombreux artistes fuyant l'oppression dans leurs pays, elle doit devenir aujourd'hui un pays qui promeut activement, pacifiquement et constructivement la liberté d'expression et les droits humains.

Parce que la liberté d'expression, la diversité culturelle, loin de déstabiliser les sociétés humaines, les stimulent, les enrichissent et les renforcent ;

Parce que sans la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations ou des idées de toute espèce les autres droits humains fondamentaux perdent leur sens ;

Nous demandons au gouvernement français de s'engager à faire de la liberté d'expression un thème central de sa politique étrangère.

Dans cet esprit, nous soumettons à votre considération les recommandations suivantes :

- demander à tous les pays avec lesquels la France entretient des relations diplomatiques et qui n'ont pas ratifié le Pacte international de 1966 relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et/ou le Pacte international de 1966 relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) de les ratifier ;
- inciter tous les pays qui ont ratifié ces instruments à les respecter, en mettant notamment l'accent sur l'article 19 du PIDCP qui protège la liberté d'expression et sur l'article 15 du PIDESC qui protège la liberté artistique ;
- inciter tous les pays qui ont ratifié ces instruments à soumettre régulièrement des rapports aux comités chargés de superviser leur mise en œuvre et à suivre les recommandations de ces comités ;
- donner pour mission aux ambassades françaises de suivre la situation des artistes emprisonnés à travers le monde et charger les ambassadeurs de leur rendre visite en prison ;
- intégrer des modules sur la liberté d'expression et les droits humains dans tous les projets éducatifs financés par le fonds de solidarité prioritaire du Ministère des Affaires Étrangères.

Dans l'espoir que vous accueillerez favorablement notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Keyvan Sayar
Président

Nelline Zilberg
Secrétaire Générale

Sébastien Meunier
Trésorier

Stéphanie Varela
Vice-présidente

Pièces jointes :

- *Liste non exhaustive d'artistes actuellement emprisonnés à cause de leurs créations à travers le monde ;*
- *Présentation de l'association LeS dOiGtS bLeUs.*